



Mâcon, le 18 décembre 2014

## INVITATION PRESSE

---

### L'ÉTAT S'ENGAGE DANS LA CONVENTION D'OPAH DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CLAYETTOIS

**Le 19 décembre 2014 à 16h30**  
**Mairie de La Clayette**

L'État et la communauté de communes du pays Clayettois officialisent le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour les trois années à venir. Cette opération vise notamment à lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, à permettre l'adaptation des logements des propriétaires occupants à la perte d'autonomie ou au handicap et de remettre sur le marché des logements locatifs dégradés vacants.

À l'invitation de Pierre Mathieu, président de la communauté de communes, la signature de la convention OPAH aura lieu le **vendredi 19 décembre 2014, à 16h30**, à la mairie de La Clayette, en présence, de Fabien Sudry, préfet de Saône-et-Loire, l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Ils seront entourés des représentants du Conseil général et du Conseil régional de Bourgogne, tous deux co-financeurs de l'opération.

Ce programme prévoit la réhabilitation de 140 logements durant les trois années de sa mise en œuvre. Les travaux bénéficieront de subventions des partenaires d'un montant de 2,2 M€ (dont 2 M€ apportés par l'Anah et l'État, incluant notamment des financements issus du programme Habiter Mieux pour la réhabilitation des logements de propriétaires occupants en situation de précarité énergétique).

Les OPAH sont des dispositifs mis en place par l'agence nationale de l'habitat (ANAH) à disposition des collectivités locales, destinés à encourager des propriétaires privés à réhabiliter des logements anciens.

Le suivi-animation de l'OPAH est confié à la société Urbanis qui assure, depuis le 25 novembre, des permanences dans les locaux de la communauté de communes pour renseigner le public les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis matins de chaque mois. Cet accompagnement gratuit pour les propriétaires est pris en charge par l'État et la communauté de communes.

---



**Contacts :**

**[Service de la communication interministérielle \(SCI\)](#)**

**Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 80 64 / 28 58**

**[sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr)**

**[www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)**

**Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](#)**

**Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](#)**